

Grande salle de St-Triphon



Propriétaire	COMMUNE D'OLLON
Réservation	Service technique Tél. 024 499 01 35
Concierge	Mme Amanda WIDER Tél. 079 849 70 43
Périodes réservées	Le mardi soir : Répétition de la Fanfare Concordia (Mme Corine Genillard)
Tarif de location	1 jour Fr. 200.- , les journées supplémentaires seront facturées Fr. 150.-
Remise des clés	Les clés sont à retirer suffisamment à l'avance auprès de la concierge contre une caution de Fr. 100.-
Equipement	Evier avec eau chaude Cuisine, four et Lave-vaisselle Petit bar dans la salle avec frigo Réfrigérateur avec compartiment congélation
Vaisselle	CHF 1. – par convive et CHF 20. – pour les verres (100 couverts)
Mobilier	150 chaises, 15 tables (70 cm x 200 cm.) Les chaises empilées par 10 pièces. Interdiction d'utiliser le mobilier hors de la salle.
Rangement	Mise en place et remise en ordre par l'utilisateur de la salle. Etat de lieux et contrôles effectués par la concierge. Les caisses de boissons et autres denrées doivent être débarrassées et les sacs d'ordures sont à déposer à l'abri à container au centre du village.
WC	WC hommes et dames. Maintenir fermée la porte d'accès aux toilettes.
Nettoyage	Doit être terminé au plus tard pour 8h00 le lendemain de la location (balayage intérieur, nettoyage de la cuisine et des WC) Merci de trier vos déchets En cas de non-respect de ces règles, en plus de la location, les heures effectives passées pour remettre en ordre la surface louée seront déduites de la caution. Tarif Fr. 50.- de l'heure
Sacs à poubelle	Dès le 1 ^{er} janvier 2014, suite à l'introduction de la taxe au sac, vous devez vous munir des sacs à poubelle officiels de couleur blanche , pour l'évacuation des déchets inhérents à l'utilisation de ce local. Toute infraction constatée fera l'objet d'une amende de Fr. 200. – par cas. A noter que vous pouvez vous procurer ces derniers aux Office postaux et dans différents commerces de la Commune et grandes surfaces de la région.
Capacité	Convient pour des banquets de 80 à 90 personnes, pour des conférences 130 personnes. Obligation de laisser un couloir central de 1.20 m
Interdiction de fumer	Suite à l'entrée en vigueur de la loi vaudoise du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, nous vous informons que tous les locaux communaux sont concernés par cette mesure, qui est donc applicable sans possibilité de dérogation. Tout contrevenant s'exposera à des sanctions administratives.
Fumigènes	L'utilisation de fumigènes est strictement interdite dans les locaux, pour raisons de sécurité.

La Municipalité 

Mis à jour le 8 juin 2018

LOCATION UNIQUEMENT AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'OLLON ET A SES SOCIETES LOCALES